



REPUBLIQUE FRANCAISE
PAYS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE NORD
COMMUNE DE VOOK (VOH)

**DELIBERATION N°44/2025 DU 24 OCTOBRE 2025 VALIDANT LE
FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR VENTE
OCCASIONNELLE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis favorable de la commission mixte des Finances/Développement économique et développement durable du 15 octobre 2025,

Vu la délibération n°43/2025 du 24 octobre 2025 portant adoption du règlement d'hygiène et de voirie de la commune de Voh ;

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est validé le formulaire de demande d'emplacement pour vente occasionnelle sur le domaine public, joint en annexe.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et transmise à la Commissaire Délégué de la République pour la province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE.



La secrétaire de séance : Vanina DABOME

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR VENTE OCCASIONNELLE SUR LE DOMAINE PUBLIC

1. Coordonnées du demandeur

Nom et Prénom	:
Adresse	:
Boîte postale et code postal	:
N° de téléphone	:
Adresse électronique	:

2. La vente

Date et heures de la vente	:
Emplacement souhaité	:
Surface souhaitée	:

3. Produits destinés à la vente

--

4. Signature

Fait à :	Le
Signature :	